



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 114891

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la formation continue des personnels de l'enseignement agricole public. En effet, depuis plusieurs années, les crédits affectés à la formation continue sont en baisse. Alors que ces personnels de l'enseignement représentent près de 60 % des effectifs du ministère, la part des crédits de formation continue qui leur a été allouée en 2005 ne représente que 20 % des crédits totaux. Ces personnels n'ont que 0,7 jour de formation par agent, ratio le plus bas de la fonction publique d'État. Aussi, elle lui demande s'il entend prendre des dispositions afin d'améliorer les conditions de formation des personnels de l'enseignement agricole public, de leur permettre d'accéder à des temps de formation nécessaires à la poursuite de leur métier, similaires à ceux des personnels du ministère et de l'enseignement agricole privé.

Texte de la réponse

La formation continue est un levier indispensable pour développer et adapter les compétences des personnels de l'enseignement agricole. Ainsi en 2006, le ministère de l'agriculture et de la pêche a donné la priorité à l'accompagnement de la mise en oeuvre des diplômes rénovés, l'adaptation à l'emploi des personnels (directeurs, conseillers principaux d'éducation, attachés administratifs et gestionnaires), le développement des compétences pédagogiques des enseignants, et l'intégration par les équipes pédagogiques des réglementations en vigueur sur la sécurité, l'hygiène, la prévention. Si le bilan 2005 a effectivement mis en évidence un nombre de 0,7 jour de formation par agent, le ministère de l'agriculture et de la pêche, pour répondre à cette situation, a opéré un redéploiement des crédits en faveur de l'enseignement technique agricole. Ainsi, le budget 2006 consacré à la formation continue des personnels de l'enseignement agricole technique a été de 1,6 million d'euros. Le budget prévisionnel 2007 s'élève à 1,9 million d'euros, soit une augmentation entre 2005 et 2007 de 53 %. Par ailleurs, dans le cadre de son programme de soutien transversal à l'ensemble des services, le ministère de l'agriculture et de la pêche prend en charge la requalification des agents administratifs de l'enseignement agricole.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114891

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13445

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3293